

Révision du PLU d'Etupes

Réunion publique n°2 | 18 juin 2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE N°2

- > Affaire suivie par : Raphaël HAVAS
- > Etabli le : 24 juin 2024
- > Distribué à : Commune d'Etupes

Copie à

C. HAEHNEL, PRELUDE
F. MONIN-GUENOT, ADU
R. DEMBOWIAK, ADU



Contexte

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, les habitants d'Etupes étaient conviés à participer à la deuxième réunion publique organisée **le 18 juin 2024 à 20h**, à l'Espace Joséphine Baker situé allée du 19 mars 1962.



La communication concernant la tenue de cette réunion publique a été réalisée par un affichage dans le bulletin municipal « Etupes infos » et par voie numérique via le site internet de la commune et un post Facebook sur le compte de la commune.

Au total, 15 personnes étaient présentes dont 11 élus du conseil municipal.

Après avoir introduit la séance en remerciant les participants et en rappelant l'objet de cette deuxième réunion publique, M. Claudel laisse la parole à l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard qui présente le déroulé de la réunion.

La présentation est organisée en 5 parties :

- La démarche de révision : “Qu’est-ce qu’un Plan Local d’Urbanisme ?” ;
- Le contexte communal et réglementaire de la révision : « Pourquoi réviser le PLU ? » ;
- Les pistes de projet du futur PLU ;
- Les suites de la procédure ;
- Une phase d’échanges avec le public.

Présentation de la démarche de révision du PLU

Se reporter au diaporama présenté en séance et joint au présent compte rendu.

Présentation des pistes de projet pour le futur PLU

Se reporter au diaporama présenté en séance et joint au présent compte rendu.

Axe 1 : Renforcer le rôle d'Etupes comme pôle relais de l'agglomération

- ⇒ Renforcer et conforter la dynamique et le rôle du centre-ville qui bénéficie aux communes alentours en développant la mixité de fonctions (résidentielle, équipement, commerces-services, ...) et en préservant le linéaire commercial situé le long de l'Avenue du Général de Gaulle ;
- ⇒ Maintenir et renforcer des fonctions des pôles secondaires en préservant les fonctions de chaque pôle pour qu'ils rayonnent au-delà de l'échelle communale : fonctions de sports-loisirs et tourisme pour les Vernes, la Charme et le port fluvial ; fonctions administratives, scolaires et sportives pour La Montagne, le secteur du château et la gendarmerie ;
- ⇒ Renouveler et maintenir la vocation de Technoland dont la gestion et le fonctionnement est assuré par PMA mais qu'il ne faut pas négliger en raison du rôle économique qui joue sur l'attractivité de la commune ;
- ⇒ Améliorer la sécurité et la perception paysagère des entrées de ville notamment l'entrée Ouest en limite avec Exincourt en encourageant le report des flux routiers sur la rue du Breuil (ex : poids-lourds en transit) et l'entrée Sud vers Dasle avec la sécurisation des déplacements doux le long de la rue de la Libération ;
- ⇒ Renforcer la lisibilité et la matérialisation des connexions stratégiques avec l'Eurovélo 6 en améliorant les liaisons vers Technoland et le centre-ville via les services de PMA (voies douces continues et sécurisées ; signalétique et affichage des commerces-services-équipements présents dans le centre) pour les actifs et pour les personnes de passage afin d'encourager l'usage des modes doux et développer l'attractivité d'Etupes.

Axe 2 : Préserver et révéler les valeurs patrimoniales comme véritables atouts identitaires d'Etupes

- ⇒ Préserver le patrimoine naturel de la Trame Verte et Bleue (les espaces boisés, l'espace naturel sensible de la basse vallée de l'Allan et les corridors de prairies et de vergers) et favoriser son accès pour les habitants en fléchant des itinéraires de randonnées depuis le centre-ville et les quartiers résidentiels ;
- ⇒ Préserver les terres agricoles et favoriser le développement et la diversification de la filière en favorisant l'installation de maraîchers et d'activités supports aux exploitants ;
- ⇒ Maintenir et développer les continuités écologiques entre les grands ensembles de biodiversité en limitant l'urbanisation de ces espaces, en favorisant leur entretien et les déplacements et la prolifération de la faune et de la flore ;
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine urbain public et privé notamment les éléments traditionnels du patrimoine comtois (temple et salle d'asile, les bâtis de l'avenue du général de Gaulle et de la rue de la Libération), les éléments contemporains de la seconde moitié du XXème (ex : lotissement du château) et les vues vers le centre-ville et le paysage lointain (fort Lachaux et la chaîne des Vosges) qui font l'identité d'Etupes en limitant les hauteurs des constructions.



Axe 3 : Conforter l'organisation et l'animation urbaine d'Etupes

- ⇒ Affirmer un centre-ville fort et élargi en valorisant le cœur d'Etupes et ses polarités (quartiers du château et de La Montagne) notamment en le déportant vers la place du marché et l'îlot Vauthier (cf. étude cœur de ville – 2021), par la conversion des espaces mutables, le développement et la requalification d'espaces publics de qualité et l'intégration de la nature en ville ;
- ⇒ Assurer un développement urbain connecté au centre en facilitant les connexions notamment douces des futures opérations d'aménagement au centre-ville (lotissements du Parc, de la rue du cordonnier et du Grand Faubourg), à ses commerces et services ;
- ⇒ Améliorer la porosité des tissus urbains en développant un maillage doux inter quartiers en facilitant et en encourageant l'usage des modes doux (ex : matérialisation de dispositifs tels que des bandes cyclables et piétonnes le long des voies) ;
- ⇒ Sécuriser la traversée du centre-ville et des routes départementales en continuant les opérations d'aménagement (ex : déplacement du feu tricolore entre la pharmacie et le restaurant la table comtoise) pour sécuriser les déplacements de tous et notamment des jeunes qui se rendent à l'école du centre.

Axe 4 : Concilier les défis de la transition et les besoins en développement dans une logique de sobriété

- ⇒ Modérer la consommation d'ENAF en permettant des extensions d'urbanisation mesurées et en préservant au maximum les éléments de la Trame Verte et Bleue en rendant des surfaces constructibles en zone Naturelle et Agricole. Une grande partie des 18ha non bâtis actuellement classés en zones à urbaniser deviendront pour partie inconstructibles pour de l'habitat. La constructibilité de ces espaces sera modifiée en raison de leur nature (espace agricole ou naturel, terrain en pente), de leur localisation (en périphérie du centre et de ses aménités) et leur desserte en réseaux (voirie, électricité, eau et assainissement) qui engendrerait des surcoûts de raccordement ;
- ⇒ S'inscrire dans une logique de renouvellement et de diversification du parc immobilier en favorisant les opérations immobilières à proximité du centre et de ses aménités en encourageant les opérations de densification et/ou mutation et en développant des logements plus petits et locatifs pour répondre à la demande de la population ;
- ⇒ Maintenir et conforter les atouts économiques locaux dans une logique durable en facilitant l'aménagement d'activités économiques sur des espaces déjà artificialisés et concentrant déjà des activités en fléchant Technoland et les espaces du centre et ses polarités quartier château et La Montagne ;
- ⇒ Permettre le déploiement de système d'énergies renouvelables sur le territoire en autorisant leur développement sur les espaces déjà urbanisés pour préserver les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). Pour illustrer cet objectif, la commune a refusé la sollicitation des porteurs de projets privés qui souhaitaient implanter des panneaux solaires et des mâts d'éoliennes sur les espaces boisés scolytés.



Echanges avec les personnes présentes

- Quels regards portez-vous sur Etupes ?
- Quels besoins identifiez-vous ?
- Quels enjeux ajouteriez-vous ?

➤ Remarques relatives à la présentation :

Le public valide le projet du futur PADD et ses 4 axes présentés en séance.

⇒ Réseaux :

Le développement des communications numériques (antenne relais, fibre, ...) fera l'objet d'une orientation dans le futur PADD. Même si la commune n'a pas vraiment la compétence en matière d'aménagement des réseaux numériques développé par le privé elle pourra spécifier que ces dispositifs doivent s'implanter en priorité dans les espaces déjà artificialisés tout comme les systèmes d'énergies renouvelables.

⇒ Déplacements doux :

Le projet communal prévoit de requalifier le cœur de ville pour rendre plus aisés et sécurisés les déplacements doux mais le problème réside dans le fait que les gens ont l'habitude de se déplacer en voiture jusqu'au pied des commerces-services et équipements.

Certaines tendances de fonds évoluent (augmentation du prix du carburant ; utilisation de modes de déplacements électriques : trottinette, vélo à assistance électrique, ...) ce qui fait changer les mentalités et les habitudes. A l'heure actuelle l'aménagement est pensé pour la voiture, en changeant de regard, on peut encourager ces nouvelles habitudes à avoir toute leur place dans l'espace public.

⇒ Compléments apportés par M.Claudiel :

Aux vu des échanges avec les personnes publiques associées (PPA) en date du 10/06/2024 et afin de répondre aux exigences du code de l'urbanisme (article L.151-5), le PADD sera amendé d'une orientation portant sur la thématique des communications numériques ainsi que d'un objectif chiffré portant sur la modération de la consommation d'ENAF vis-à-vis de la consommation passée et de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixée par la Loi Climat et Résilience d'août 2021.

